

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

9.3.2009

0031/2009

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Paolo Bartolozzi, David Casa, Riccardo Ventre, Elisabetta Gardini

sur un plan urgent de défiscalisation des PME dans l'Union européenne

Échéance: 7.5.2009

**0031/2009**

**Déclaration écrite sur un plan urgent de défiscalisation des PME dans l'Union européenne**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que la crise financière actuelle cause de sérieuses difficultés aux petites et moyennes entreprises,
- B. considérant qu'il s'agit d'un secteur essentiel de production, d'une importance capitale pour l'économie, le social et l'emploi,
- C. considérant que les petites et moyennes entreprises jouent un rôle moteur dans l'économie de l'Union européenne, tant sur le plan de la production que de l'exportation de biens et services,
- D. considérant que les petites et moyennes entreprises sont soutenues par une politique avisée d'incitations visant à favoriser les investissements et l'innovation technologique afin qu'elles puissent faire face à la concurrence des entreprises exerçant leur activité dans les pays émergents,
  1. demande à la Commission l'élaboration d'un plan triennal qui prévoit des mesures urgentes d'allègement fiscal en faveur des PME pour promouvoir les investissements et soutenir l'innovation technologique;
  2. demande aux États membres de prévoir des mesures d'incitation financière destinées à la création de petites et moyennes entreprises, afin de favoriser leur développement et d'assurer leur continuité, en facilitant leur accès au crédit bancaire et en garantissant ainsi leur compétitivité, leur revenu et la stabilité de leur effectif;
  3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission, au Conseil et aux parlements des États membres.